

ENVIRONNEMENT

GRUPE DES ÉLUS COMMUNISTES

Etat des lieux et perspectives du dossier algues vertes – 18 septembre 2011

Ci-dessous un document de synthèse élaboré en partenariat avec une diversité d'actrices et d'acteurs impliqués dans le dossier algues vertes : A l'occasion de la dernière réunion départementale du PCF des Côtes d'Armor, la décision a été prise d'organiser une réunion de travail sur le sujet; Participaient à cette réunion, préalable à une session du Conseil Général des Côtes d'Armor : Gérard Le Cam, Sénateur, Xavier Compain, responsable national du PCF à l'agriculture, la pêche et la forêt, les conseillers généraux communistes et apparentés des Côtes d'Armor, Jean-Claude Lamandé, Vice-Président de Lannion Agglomération en charge du dossier, Jean François Philippe, adjoint au Maire de Hillion, commune de la Baie de St-Brieuc particulièrement touchée par le phénomène, Félix Leyzour, ancien Sénateur et ancien Député, Christian Le Fustec et son premier adjoint, agriculteur, Maire de Plouaret, membre du réseau CEDAPA et ayant installé récemment son fils sur une exploitation de taille humaine, Gérard Lahellec, Vice-président du Conseil Régional.

1- La situation – ses causes-

Depuis la mort de 36 sangliers en juillet dans l'estuaire du Gouessant, la polémique sur les algues vertes ne cesse d'être relancée. Le sujet est suffisamment grave pour qu'il soit traité avec sérieux car, le grand déballage médiatique, parfois culpabilisant, qui accompagne les commentaires autour de cette douloureuse affaire a de quoi interroger.

Le phénomène des marées vertes en Bretagne n'est pas nouveau. Le premier signalement remonte à 1971. En décomposition sur les plages, elles dégagent une odeur insoutenable et nuisent gravement à l'image de la Bretagne et à son économie touristique. La responsabilité des nitrates est en cause et nul ne le conteste. Depuis 1988, les différents travaux des scientifiques montrent que les algues se nourrissent des nitrates présents dans les rivières. Ces nitrates proviennent à 90 % des engrais utilisés dans l'agriculture et créent un environnement propice au développement des ulves dans les eaux peu profondes et tempérées des baies de Bretagne. Elles sont aussi le produit d'une agriculture qui s'est transformée dans les années 1960, c'est à dire à une époque où il était de mode déjà d'inciter à une plus grande compétitivité et c'est ce qui a conduit aux excès que nous connaissons.

Certes, la Bretagne produit 60 % des porcs français, 40 % des œufs, 21 % du lait, 80 % des choux-fleurs; les filières agricoles et de l'agro-alimentaire emploient aussi 70 000 actifs. Mais ces performances ne profitent pas aux agriculteurs ni aux salariés ces branches. Soumis à la concurrence et aux fluctuations des cours des matières premières, ils sont de moins en moins nombreux chaque année. Leur nombre a été divisé par cinq depuis 1970. Avec un revenu moyen inférieur à 12 000 euros par an, ils sont parmi les agriculteurs les plus pauvres de France.

Le hasard du calendrier fait que les chiffres du recensement agricole en France ont été publiés ce mardi 13 septembre et ces résultats sont sans appel : 490.000 exploitations ont été répertoriées en 2010, soit une baisse de 26 % depuis le dernier recensement de 2000. Le processus de disparition des exploitations à taille humaine continue tandis que le phénomène de concentration se renforce.

Mais on peut affirmer aussi que toute pratique agricole comparable, développée dans des Régions plus éloignées de la mer, ne produisent pas un effet aussi immédiat sur le milieu maritime; ainsi, les nitrates contenus dans les cours d'eau irriguant les bassins d'élevage du Centre de la France ne produisent pas un effet immédiat de prolifération d'algues sur le littoral Atlantique! Ce que, bien entendu, personne ne souhaite!

La situation que nous connaissons, tout comme les bouleversements des écosystèmes, conduisant aussi à la prolifération de certaines espèces ou à leur disparition, en raison de l'abandon total de l'entretien des fonds de vallées, par exemple, accusent un système : le libéralisme! Ces situations appellent la mise en œuvre de politique publiques fortes, ambitieuses, en rupture avec les seules lois du marché et de la concurrence mondialisée; elles appellent à renouer avec des agricultures agronomiques, respectueuses des hommes et des territoires, rémunérant le travail paysan et procurant aux collectivités publiques les moyens nécessaires aux missions auxquelles elles doivent faire face or, nous n'en prenons pas le chemin!

2- Le traitement de l'existant :

S'il est vrai qu'il faut s'attaquer aux causes du problème auquel nous sommes confrontés, il n'est pas moins vrai qu'il y a urgence à traiter immédiatement l'existant pour endiguer le plus vite possible la prolifération des algues vertes.

Tout d'abord, si des évolutions sont intervenues sur les plans dits «curatifs» de ramassage des algues, de grandes incertitudes continuent à planer sur la pérennité et sur la solidité du dispositif de financement; il nous apparaît absolument indispensable d'obtenir des garanties sur ce chapitre du côté de l'Etat.

Voté en 2010, le plan de lutte contre les algues vertes se donne pour objectif de "changer les pratiques agricoles" pour tendre vers le niveau le plus bas de teneur de nitrates dans les eaux. Son volet préventif repose sur la mise en œuvre de contrats de territoire à très basses fuites d'azote dans les huit baies les plus affectées par les algues vertes. Il prévoit de convertir des champs de maïs en prairies ou de créer des bocages capables d'absorber l'azote. N'est ce pas la meilleure preuve que les Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE) avaient leur raison d'être? Mais ne serait il pas temps d'engager des plans de bassins renforcés, de nature à encourager le changement de pratiques et de les rendre viables économiquement pour les paysans? Ne serait il pas envisageable de susciter une meilleure mutualisation entre paysans de ces différents bassins versants pour leur permettre une forme d'association dans la construction de leurs débouchés et pour les optimiser? La réalisation de ces conditions est absolument indispensable pour «tarir le mal à sa source» tout en développant une agriculture de production, aménageuse du territoire et rémunératrice du travail.

3- Pour une autre politique agricole

Mais une agriculture de qualité viable et utile, n'est possible que si "l'Union européenne" et nos «politiques publiques nationales» s'en donnent l'objectif et l'ambition. Là non plus, nous n'en prenons pas le chemin; Tandis que la volatilité s'installe dans la constitution des revenus des agriculteurs et dans un contexte caractérisé par des retournements brutaux des marchés agricoles, la seule conditionnalité que préconise l'Europe à la redistribution des aides dans le cadre de la réforme de la PAC se borne à des considérations environnementales. Une conditionnalité considérable et nouvelle certes, mais une conditionnalité «verte» qui ne règle pas la question de l'objectif structurel qui devrait être celui de l'agriculture : développer des productions vivrières en permettant aux agriculteurs de vivre des revenus de leur travail; ceci illustre aussi la compatibilité entre les mesures de «verdissement» envisagées et le libéralisme. Pourtant, l'Europe serait bien inspirée de tirer un bilan lucide des dérégulations successives et revenir à la mise en place de mécanismes d'intervention et de soutien à l'activité productrice agricole.

A défaut, l'Europe, en apparence ambitieuse dans l'affichage de ses ambitions environnementales ne fera rien d'autre que de séduire l'opinion pour accentuer encore son orientation libérale! Ce n'est pas ainsi que l'on développera une agriculture agronomique, produisant les cultures dont nous avons besoin. Dans ces conditions, les importations abusives à des prix les plus bas continueront tandis que des productions utiles et de qualité seront condamnées à disparaître au profit de nouvelles concentrations avec assurément de nouvelles conséquences dramatiques au plan social comme au plan environnemental.

C'est la raison pour laquelle il y a lieu de soutenir à tous les niveaux et dans un même mouvement les ambitions de développement d'une agriculture agronomique de production, aménageuse du territoire, créatrice d'emploi, les ambitions des collectivités territoriales qui ne demandent que plus de moyens pour s'engager encore plus dans les actions de reconquête de la qualité de l'environnement et l'ambition d'une politique agricole commune favorisant les régulations dont nous avons besoin pour permettre au monde paysan de retrouver, dans les conditions de notre temps, les moyens de l'exercice de la première mission de leur noble métier qui est de nourrir l'humanité.